

(N^o. 4^e.)

LE RÔDEUR. (THE RAMLER.)

(VERITATI SACRUM.)

Du 15 GERMINAL, an 4 de la République Française. (Lundi 4 AVRIL 1796 v. st.)

Nouvelles de la Martinique. — Arrivée du Commissaire Fréron à Paris. — Projet de Résolution sur le mode de surveillance de la Trésorerie nationale. — Autre Résolution sur le cautionnement à fournir par les receveurs des contributions directes. — Discussion sur la Résolution qui porte que les transactions entre citoyens se feront en Mandats.

A V I S.

Le prix de ce Journal, rendu franc de port, est de 750 livres en assignats, ou de 9 livres en numéraire, pour 3 mois. — On s'abonne à Paris, rue des Moulins, au bas de la butte Roch, n.º 546.

Cours des Changes du 14 Germinal.

| | |
|--|-------------------------|
| Amsterdam. | 63 b. |
| Bâle | 4 |
| Gênes. | 171 |
| Livourne. | 87 |
| Espagne. | 10 10 |
| M. d'argent en b. | 49 |
| Or fin, l'once | 98 |
| Inscription sur le grand livre | 370 p. $\frac{2}{3}$ b. |

NOUVELLES DIVERSES. MARTINIQUE.

Du 5 Janvier. — Toutes les nouvelles que nous recevons des îles qui nous environnent, sont pour la plupart obscures et contradictoires. Voici ce que nous avons pu recueillir de plus positif.

L'attaque contre les Caraïbes à St-Vincent n'a pas eu tout le succès que nous espérons, tellement que nos troupes seront obligées de garder la défensive jusqu'à l'arrivée du général Abercrombie. Les Français ont attaqué avec succès un poste dans l'île de la Grenade, occupé par le 68^e régiment, sous les ordres du général Schaw. Leur victoire paroît due à quelque cause secrète que nous ne connoissons pas encore. Outre cet avantage, les brigands se sont emparés, tant à St-Vincent qu'à

N^o. 4.

la Grenade, de deux postes importants qu'il sera difficile de reprendre sans effusion de sang.

Malgré la sévérité dont nous usons envers ceux qui tombent entre nos mains, rien n'égale leur activité pour reprendre les îles que sir Charles Grey leur a enlevé. Quatre de leurs espions ont été mis à mort à Port-Royal. Soixante autres de ces brigands qui avoient tenté une descente à Ste-Lucie, ont été taillés en pièces; ils avoient débarqué deux pièces de canon, et ont fait la plus grande résistance. Notre gouvernement a fait passer à Victor Hugues à la Guadeloupe, les sommes nécessaires pour le rachat des prisonniers anglais. Hugues en les recevant, a dit en plaisantant: *qu'il avoit bien des comptes à régler avec M. Pitt.*

De grands préparatifs sont faits pour la prochaine campagne; environs deux mille huit cents nègres ont été envoyés à la Barbade pour y faire les fonctions de pionniers. Cette île est, à ce qu'il paroît, le rendez-vous de toutes les troupes qui arrivent d'Angleterre. Celles qui ont débarqué depuis deux mois, ont prodigieusement souffert par les maladies. La mortalité n'a pas été moins grande parmi les équipages des vaisseaux de sa majesté. La mauvaise nourriture en est en partie la cause. L'on prétend que Victor Hugues doit aller dans les Etats-Unis, s'il ne reçoit pas des secours de France. L'activité qu'il a donné à la guillotine, a rendu son nom en horreur, et il laissera dans la Guadeloupe une mémoire plus affreuse que celle des *Hyon* et des *Caligula*.

Du 16. Depuis ma dernière, nous avons éprouvé à St-Vincent un échec assez important. L'ennemi nous a surpris deux postes importants, et nous a enlevé neuf pièces de canon qui les défendoient.

Les 40^e, 54^e et 59^e régimens ont été obligés de se retirer avec précipitation et avec une perte de 170 hommes.

Le colonel *Strutt* du 54^e, le major *Harcourt* du 40^e, et le brigadier *Stewart*, ont été blessés. Aussitôt qu'on a été informé à St-Pierre de cet événement, le général *Hunter* est parti pour prendre possession du commandement.

Trois hommes ont été pendus ces jours derniers au fort royal. Sur le point de mourir, ils ont fait retentir les cris de *vive la république!*

La prise de 4 vaisseaux de transport français, conduisant des troupes à la Guadeloupe, est la nouvelle la plus agréable que j'ai à vous apprendre. Un de ces vaisseaux avoit à bord 300 hommes de troupes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Au Rédacteur. — BESANÇON, 9 Germinal.

Pourriez-vous nous dire comment le Directoire Exécutif obtiendra des renseignemens vrais sur la moralité et les talens des individus que la cabale ou lui ont mis en place, en les demandant, sur les administrateurs à ses commissaires, et sur ceux-ci aux administrateurs? Ils feront comme ces deux apothicaires qui disoient: passe-moi la casse, et je te passerai le séné; il est vrai que tous les citoyens sont appelés à les donner ces renseignemens, mais qui l'osera, si, par-tout comme ici, il y a un municipal Robert, commissaire permanent à la poste pour ouvrir les lettres qu'il lui plaît? — Lorsque ces difficultés seront levées, on fera connoître authentiquement des gens très-tarés qui occupent des places importantes.

Réponse. Violenter le dépôt de la poste est un crime; rompre le cachet d'une lettre en est également un. On doit poursuivre celui qui s'en rend coupable, quelle que soit sa qualité, pardevant les tribunaux, ou tout au moins en porter plainte au directoire exécutif, afin qu'il puisse arrêter un désordre, qu'à coup sûr il ignore, puisque le coupable est encore en place.

PARIS, le 14 germinal.

On assure très-positivement que Fréron est à Paris. Or voyez la méchanceté de certaines personnes qui vous disent: « Observez que l'arrivée du proconsul du Midi a été précédée par la dénonciation des patriotes exclusifs du Beausset contre Cadroi, Isnard, Durand de Maillane, et tous ceux que la majorité du Midi a la bêtise de combler de bénédictions, en regrettant les temps de calme et de paix qu'ils devoient à l'administration anti-constitutionnelle de ces députés perfides et infames. (C'est l'épithète que donne au représentant Cadroi l'intéressante minorité du Midi);

et la méchanceté conclut que cette pièce est l'œuvre de Fréron, qui, pour ne pas être reconnu, l'a faite si bête, si bête, et si bête, que le conseil des Cinq-Cents a failli manquer de courage pour en écouter la lecture entière. Cette méchanceté ne prendra pas; car on sait que l'Orateur du Peuple a trop d'esprit pour écrire des absurdités aussi révoltantes, qui ne pouvoient produire d'autre effet que d'inspirer le dégoût, l'indignation, et le mépris.

S'il en étoit véritablement l'auteur, cela prouveroit qu'il faut avoir plus d'esprit qu'il n'en a, pour dire des bêtises emportant conviction.

Cette dénonciation est une pomme de discorde que chacun se renvoie comme une balle; ceux-ci l'imputent à ceux qui sont dénoncés, ce qui paroît à peu près autant absurde que la dénonciation elle-même; d'autres vous disent et ils impriment qu'avant hier, on a vu dans les corridors du conseil des cinq cents, un instant avant la lecture de la dénégation de Barras, l'auteur du journal des *Patriotes de 89*, faire venir Louvet, faire venir tel et tel députés, et puis tel autre, et enfin faire venir tous les préneurs de notes des journaux ministériels, et leur dire à droite et à gauche: Mes amis, c'est la malveillance qui a fait partir des bureaux de Barras la dénonciation que le conseil des cinq cents vient de conspuer; il faut que vous disiez tous que c'est la malveillance; les bonnes gens au moins le croiront, et c'est ce qu'il nous faut. Mais la malveillance ajoute que pendant cette exhortation, le *patriotes de 89* disoit à l'oreille d'un autre *patriote de 89*: quand ce ne seroit pas la malveillance qui auroit machiné tout cela, vous sentez bien qu'il faudroit toujours le dire. Oh! oui, oui, dit l'autre, c'est convenu.

Julian et Méchin, compagnons et témoins de Fréron dans ses expéditions méridionales, sont arrivés aussi depuis deux jours à Paris. Ils assurent qu'il y a autant d'exagération dans le mal que dans le bien qu'on répand sur la conduite de ce trop célèbre commissaire. Ils comptent dire tout ce qu'ils savent; mais devons-nous croire tout ce qu'ils diront? Nous verrons.

Le bruit court que décidément le ministère de la police échappe à Merlin (de Douai), et l'on ajoute, ce qui seroit très-heureux, qu'il sera confié à une personne d'un mérite rare, qui ne s'occupera plus de chansons, qui ne se mêlera des théâtres que pour donner des ordres d'arrêter les perturbateurs des spectacles, de les faire punir, et non les directeurs, qui ont le plus grand intérêt, mais ne peuvent pas toujours empêcher que des malveillans n'excitent du trouble, quelquefois par haine, jalousie ou vengeance contre ces entre-

preneurs , plus souvent par une tactique de factions.

Une lettre que nous recevons de Cambrai nous donne un détail affligeant sur la manière inhumaine avec laquelle on envoie nos jeunes gens à l'armée. Mais comme cette lettre est sous la qualification d'un abonné, dont le nom n'est pas sur nos registres, nous la regardons comme anonyme et nous n'en ferons aucun usage. Nous saisissons cette circonstance pour prévenir nos abonnés, 1^o que nous refuserons toutes lettres non affranchies; 2^o. que nous n'insérerons dans notre journal que les lettres signées.

On écrit de Versailles que les administrateurs qui avoient succédé à ceux nommés par les électeurs en brumaire dernier, viennent à leur tour d'être destitués et remplacés, non par les premiers, mais par des hommes plus dignes que les derniers de la confiance de leurs concitoyens. Le gouvernement a fait rendre en outre, la liberté à un grand nombre de prêtres, à qui on n'avoit d'autre crime à reprocher que leur qualité de prêtre.

Cet empressement à réparer ses torts, prouve de plus en plus que le directoire a d'excellentes intentions, et de mauvais conseillers.

On apprend que le 8 mars au soir, on aperçut dans les environs de Berlin, un phénomène qui offroit l'aspect d'un boulet rouge d'un volume énorme.

S'étant porté vers le sud-est, il produisit en tombant, l'éclat de la bombe.

Après quelques minutes, on entendit un bruit sourd, semblable à celui que fait le passage d'une lourde voiture sur un pont.

Pareil météore avoit été observé dans la Gascogne le samedi 24 juillet 1790. On en peut voir le détail dans la *Décade Philosophique* du 10 ventôse dernier.

A V I S.

Le ministre des finances prévient ses concitoyens qu'à compter du 15 germinal, les enchères de toutes les ventes du mobilier appartenant à la république, auront lieu en assignats, et que le montant des adjudications pourra être payé, soit avec cette monnaie, par valeur égale à l'adjudication, soit avec du numéraire, des recriptions, ou des mandats territoriaux; ces trois dernières valeurs étant reçues seulement sur le pied de la réduction de 30 capitaux à un seul; c'est à dire, qu'une adjudication de 300 francs devra être payée par la même somme d'assignats, ou par une

recription, ou un mandat de cent livres, ou enfin, par cette dernière somme en numéraire.

Paris le 11 germinal.

Le ministre des finances, D. V. RAMEL.

V A R I É T É.

Le cardinal de Richelieu, qui étoit un peu *terroriste* de son métier, institua l'académie française; la révolution, qui a abattu ou flétri tous les monumens de la monarchie, a supprimé l'académie française, comme une association de *privilegié* d'esprits. Sur ces débris on a élevé l'*institut national*. Ce nouveau corps tiendra sa première séance publique, quintidi prochain 15 germinal.

Nota. Le citoyen Laharpe, connu par plusieurs rapsodies, telles que *Melanie*, *Warwick*, *Virginie*, etc. n'est point de l'institut; le député Lakanal, orateur célèbre, qui appeloit poétiquement les jeunes gens de la première réquisition *des polissons*, à l'avantage d'en être membre.

L I T T É R A T U R E.

Les deux premiers tomes des Soirées Littéraires viennent de paroître. — Cet ouvrage périodique (1) se présente sous les plus heureuses formes: qu'on aime à se retrouver avec Homère, Hésiode, et leurs savans commentateurs! C'est un tableau piquant que le rapprochement de la littérature ancienne avec la littérature du moyen âge et la moderne. Cet ouvrage est pour un jeune homme l'école du goût et de ses nuances; l'homme instruit, se trouvant en pays de connoissance, se rappellera les délicieux instans que lui a procuré la première lecture des chefs-d'œuvres littéraires de l'antiquité; l'homme âgé, dont l'éducation a été négligée, regrettera le temps perdu, mais se consolera d'une jouissance tardive par un plaisir absolument neuf.

On regrette que de petits romans modernes forment un ombre peu agréable sur le tableau le plus intéressant. Un roman peut charmer l'ennui d'un homme superficiel, mais il n'est pas fait pour soutenir la comparaison avec les chefs-d'œuvres de l'antiquité.

On trouve dans ce recueil une épigramme sur les délateurs; elle est en prose; je suis tenté de hasarder une imitation rimée.

Domitien honora le commencement de son

(1) Cet ouvrage paroît deux fois par mois; chaque livraison est composée de trois feuilles d'impression, beau papier, beaux caractères, typographie soignée. Les six livraisons de trois mois, forment un volume in-8. de 288 pages, non compris une table raisonnée des matières.

Le prix de l'abonnement est de 400 liv. pour l'année, de 250 liv. pour six mois, et de 175 liv. pour trois mois, franc de port. On s'adresse à Paris chez Honnert, directeur des *Soirées Littéraires*, rue du Colombier, n^o. 1160; pour les départemens, aux directeurs de la Poste aux Lettres.

règne en expulsant de Rome tous les délateurs ;
Ne pas châtier ces coquins , c'est , disoit-il , *les
encourager.* Les délateurs d'alors , comme ceux de
nos jours , faisoient métier et commerce de dé-
noncer les plus honnêtes gens pour s'approprier
leurs biens .

Contre les Délateurs. (Imitation de Martial .)

Infame délateur , monstre , sois à jamais
Exécré , repoussé de toute République .
Perturbateur de la tranquillité publique ,
Tu fus le plus féroce ennemi de la paix .
Ta fortune , tu l'as ravie
A' ceut citoyens vertueux
Auxquels tu fis perdre la vie ;
Et tu vis encor ? malheureux !
Vis-donc pour la misère et pour l'ignominie ,
Sous le poids du remords et de ton infamie .

CORPS LÉGISLATIF .
CONSEIL DES CINQ CENTS .
présidence de DOULCET .

Séance du 14 germinal .

Camus , organe de la commission des dépenses , fait un rapport sur le mode de surveillance à exercer par le corps législatif , sur la trésorerie nationale . Il propose un projet de résolution qui porte en substance , que les deux conseils nommeront une commission chargée de faire la visite des bureaux de la trésorerie , de l'état des caisses , de la tenue des livres , et d'en rendre compte toutes les décades aux deux conseils .

Impression et ajournement .

Duhot fait adopter , avec urgence , un projet de résolution , portant que les receveurs des contributions directes des départemens , seront tenus de fournir un cautionnement en immeubles , du douzième du montant des contributions . Ce cautionnement sera reçu par les administrateurs de département , et fixé par eux d'après les rôles des dites impositions . Cette fixation sera renouvelée chaque année .

CONSEIL DES ANCIENS .
Présidence de CREUZÉ-LATOCHE .

Séance du 14 Germinal .

Sur le rapport fait par Rossée , au nom d'une commission , le conseil approuve la résolution portant que le citoyen Henri Fontenay , député de l'Euve , au corps législatif , sera rayé définitivement de la liste des émigrés .

On lit une autre résolution qui porte que la loi du 4 ventôse dernier , qui fixe à deux francs le myriagramme accordé aux fonctionnaires publics dont le traitement n'a pas été fixé par la consti-

tution , n'est point applicable aux traitemens des membres du tribunal de cassation .

Rousseau fait le rapport sur la résolution qui porte que les transactions entre citoyens se feront désormais en mandats . La commission dont il est l'organe , a trouvé la résolution conforme dans toutes ses dispositions aux principes de la plus sévère équité . Elle a pensé qu'elles étoient le moyen le plus efficace de rétablir entre tous les citoyens la bonne foi , qui doit présider à toutes leurs transactions , à toutes les opérations commerciales ; enfin , à toutes les relations civiles qui intéressent les familles , et fixent leur état respectif .

Le propriétaire , ajoute le rapporteur , pourra enfin recevoir le prix réel de ses fermages ; le rentier les intérêts de son capital , le pensionnaire le véritable équivalent de ses services , le créancier la somme qu'il aura prêtée ; le commerce dégagé de la masse d'assignats qui obstruent tous ses canaux , reprendra son cours ordinaire et son ancienne activité .

Le rapporteur répond ensuite à ceux qui redoutent le discrédit des mandats territoriaux , que ce papier est une valeur effective , substituée à une valeur idéale , et représente des biens réels , qu'il n'est pas plus possible de les discréditer que de discréditer un champ , une vigne , une maison .

La commission a trouvé le tableau de décroissance joint à la résolution , parfaitement d'accord avec les divers degrés de dépréciation qu'ont éprouvé progressivement les assignats ; intimement convaincue que la résolution est à la fois salutaire pour l'Etat , et protectrice des fortunes particulières , la commission est d'avis qu'elle soit approuvée .

Koffmann attaque l'échelle de proportion comprise dans la résolution , comme étant établie sur des bases erronnées , et pouvant avoir les effets les plus injustes . La résolution , dit-il , porte que les obligations contractées en prairial , seront réduites à 20 pour cent , tandis que le cours n'étoit alors dans les départemens , que de 4 , et à Bâle de 3 et un 8^e seulement . J'observe , à cet égard , que le cours de cette ville a constamment servi de base au gouvernement dans toutes ses transactions . L'injustice paroitra encore plus sensible , si l'on considère que celui qui , en 1791 , aura prêté 1000 l. , valeur métallique , recevra la même somme en mandats , tandis qu'un autre qui aura prêté en prairial dernier , un billet de 10,000 liv. , qui avoit alors une valeur métallique de 240 liv. seulement , sera remboursé avec 2,000 liv. aussi en mandats , et recevra par conséquent au-delà de 8 fois son capital . Je vote pour le rejet de la résolution .

Le conseil ajourne la discussion à demain .